Image not found or type unknown

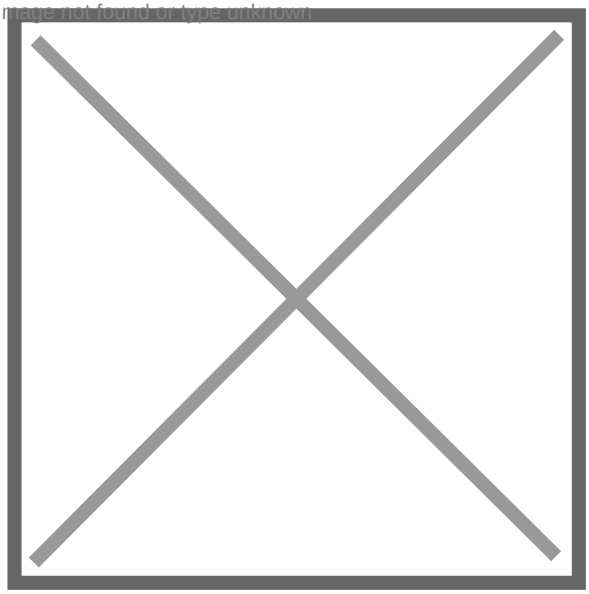

Mon droit comme associée dans une entreprise

Par **catalina**, le **04/03/2008** à **07:47**

Je suis associé dans une entreprise50/50 mais pas gérant.Le gérant veut on toute évidence de m'enlever toute mes droits en société car il avait ouvert deux entreprise une dans une autre pays de l'Europe avec le même nome.Il m-a proposes de me donner gratuitement des action dans l'autre50/50 avec de droit d'administrateur.Employé déjà dans la société "X"en France je suis parti travaille a l'étranger pour l'autre entreprise
sans passer ma démission en France.Est que le gèrent il a droit de me faire paye mon contact car je crois pas que je signée un contracte?
Merci d'avance pour votre aide!

Par **citoyenalpha**, le **04/03/2008** à **21:07**

Bonjour,

désolé mais les informations fournies sont confuses.

Veuillez si vous souhaitez une réponse précise réécrire votre question en y apportant des détails clairs.

Merci d'avance et restant à votre disposition

Par **catalina**, le **06/03/2008** à **09:04**

Bonjour,
En 2006 ,je me suis associe dans une entreprise 50/50 avec un ami d'origine roumaine comme moi.Tout marche bien ,on c'est même acheter une voiture mais en 2007 il m-a dit que il avait une entreprise on Roumanie avec le même nom que celui de France et que sa serrait pas mal de me prendre comme associe en Roumanie pour réussir mieux.
Il m-a même proposer de changer le domicile de la société qui été a Bucarest dans ma ville d'origine.Quand je suis venu travaille en Roumanie il étai parti en vacance et quand d'argents commencer a rentre il a retire la totalité de somme et il a fait des factures et un contracte avec l'entreprise française .En France j'ai étai le seul employer dans l'entreprise car cet Mr.il recevez d'aide de somaj entre temps que il étai gérant d'entreprise.Je me souviens pas de signe un contact de travail mais j'étais déclaré demi temps.
Maintenant comme je pas pu partir de Roumanie car on avais des emploie ici et travail a finir , je vient de recevoir de lettre comme que je quitter mon poste en France et que le contact c'est mes charge ,et que je voler de papier d'entreprise et un ordinateur plus un tampon de société.
Me voila victime de ce gérant mal veillant qui veut tout pour lui qui a tout organiser pour me faire perdre tout.Avais-vous une solution légale pour tout ça?Pouvez vous me conseille?Merci

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés